

*Mairie de Plainval*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dis-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation : **Présents** : Messieurs, Samuel DOVERGNE Taylor BETHELMY et Franck JONCKHEERE et Mesdames Evelyne CAUWENBERGHS, Coralie ALIZARD, Katia VARESI, Gwenaëlle LEROY, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Date d'affichage : **Absents excusés** : Madame Marjorie DARCAIGNE

Membres en Exercice : 9

Membres Présents : **Absents non excusés** : Monsieur Joël GALEK

Membres votants : **Secrétaire de séance** : Monsieur Taylor BETHELMY

Délibération 05-2026 (annule et remplace 45-2025)

Acquisition tracteur communal

Monsieur le Maire explique que le tracteur utilisé à l'heure actuelle par les services techniques à 20 ans et qu'il coûte de plus en plus cher en factures d'entretien et de petites réparations.

Il y a donc nécessité d'investir dans l'achat d'un tracteur Deutz-Fahr 5070 D Keyline pour les services techniques.

Un devis a été demandé à la société ETS Jacques TAVEAU qui a fait une proposition pour un tracteur Deutz-Fahr 5070 D Keyline d'un montant de 48 000 € HT avec une **reprise de l'ancien tracteur Renault à hauteur de 7200 €**, soit un reste à charge pour la commune de 42 000 € HT, soit 50 400 € TTC.

Cette dépense d'investissement sera financée sur le budget communal.

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE l'achat d'un tracteur Deutz-Fahr 5070 D Keyline pour les services techniques pour un montant de 42 000 € HT, soit **50 400 € TTC** (N° d'inventaire 2025-06)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Plainval, le 17 février 2026
Le Maire,
Samuel DOVERGNE

